

Le P'tit Mag de La Ville aux Clercs

- N°18 -
Avril 2020



Pour vous protéger et protéger les autres. Sauvez des vies.

#RestezChezVous

Edito

L'apparition du coronavirus, Covid-19, nous a fait basculer brutalement dans une période inédite, provoquant le confinement et l'arrêt de l'économie. L'équipe municipale élue en 2014 voit son mandat prolongé et la nouvelle, élue le 15 mars, doit attendre ! Nous avons fait le choix de mettre à profit cet entre-deux exceptionnel pour faire une passation en douceur en faisant travailler les deux équipes sur les dossiers les plus importants.

La plus grande préoccupation reste la lutte contre ce virus 10 fois plus mortel que la grippe et terriblement contagieux. Le Président de la République a annoncé la fourniture de masques alternatifs pour tous sans nous expliquer comment... Les maires du Pays Vendômois ont décidé d'anticiper par la fabrication artisanale de masques alternatifs qui seront bientôt disponibles en petit nombre ; la communauté d'agglomération et le département, quant à eux, vont en acheter auprès d'industriels : il y en aura mais il n'est pas possible de donner ni une date, ni de dire dans quel ordre ils seront distribués.

Restez confinés. Il y a des inconscients égoïstes qui bravent les interdits et les recommandations pour leur seul plaisir immédiat. Ils mettent en danger la vie de ceux qui assurent les services de première nécessité (commerçants, postiers, gendarmes...) et surtout les personnels soignants qui se dévouent sans compter.

A ces derniers et pour toutes les belles solidarités qui se mettent en place : MERCI

Isabelle MAINCION et Bruno DUPRÉ

L'accès dans les bois et forêts, à l'étang communal et au cimetière de La Ville-aux-Clercs est désormais **INTERDIT** à toutes personnes, jusqu'à nouvel ordre. Merci de votre compréhension

Le Clocher a quitté la place

Mercredi 1^{er} Avril la structure du clocher est partie à Simplé dans la Mayenne.

L'entreprise Cruard qui a repris le travail à cette occasion, procède à la réfection de la structure en atelier. En juin, la structure reviendra pour être déposée au sol et l'entreprise de couverture Batais posera les ardoises. Ceci viendra clore la première phase. Ces étapes devaient être accompagnées d'ateliers pédagogiques qui sont, pour le moment, remis en cause et reportés lors des Journées européennes du patrimoine.



**Stéphane,
Laurent et Thierry**
ont repris le travail
sur le domaine public.
Prenez soin d'eux,
en vous éloignant.



Mairie de La Ville-aux-Clercs :

Place de la Mairie - Tél. : 02 54 80 62 35

mairie.la-ville-aux-clercs@wanadoo.fr - www.la-ville-aux-clercs.fr

Horaires d'ouverture :

La Mairie est accessible uniquement sur Rendez-vous pour les services essentiels

Pour votre article dans le Ptit'Mag : leptitmag@orange.fr

Commerces et Services de proximité

Majoritairement, vos commerçants et artisans poursuivent leurs activités en respectant les barrières sanitaires. Il nous est difficile de répertorier les prestations proposées actuellement. Nous vous invitons à les contacter directement.



La Poste, Distribution postale des domaines Courrier et Colis fonctionneront 4 jours (pour les 2 semaines à venir) sous la forme suivante : Lundi 27, Mardi 28, Mercredi

29 et Jeudi 30 Avril et Lundi 4, Mardi 5, Mercredi 6 et Jeudi 7 Mai.

Vos Espaces d'accueil clients professionnels seront ouverts selon le même calendrier : Mondoubleau (ZI de l'entonnoir) de 8h30-9h30 et Vendôme (16 rue Chevrier) de 8h30-12h30 et 13h30-17h00.

Une brigade dédiée à la distribution spécifique de la Presse Quotidienne régionale et Nationale, les samedis 2 mai et samedi 9 mai. Le bureau « Facteur guichetier », sera ouvert également, selon le même calendrier, à La Ville-aux-Clercs, de 9h30 à 12h00.

La Pharmacie, le lundi de 14h15 à 18h30, du mardi au vendredi de 9h15 à 12h15, puis de 14h15 à 19h et le samedi de 9h15 à 12h15.

La Boulangerie, du mardi au samedi de 8h à 13h puis de 17h à 19h et le dimanche de 8h à 13h.

CocciMarket, du lundi de 9h à 12h30, puis de 15h30 à 19h30, du mardi au samedi de 8h30 à 12h30, puis de 15h30 à 19h30, le dimanche et jours fériés de 9h à 12h30. Livraison à domicile (rayon de 10 km) pour un montant minimum de 45 €. Livraison possible de pain. Tél. 02.54.80.38.61.

Le Saint-Hubert, du mardi au samedi de 7h à 12h30, puis de 15h30 à 19h. **Les garages** sont ouverts.

Producteurs Locaux. Sur le Marché du jeudi matin, Boucherie Gauthier, Fromagerie du Petit Perche, GAEC de la Grenne (Habert) et la Jardinière de 8h à 12h30.

Relais de L'Essert fait des plats à emporter.

Ordures Ménagères : Le ramassage des ordures ménagères est assuré normalement. Le ramassage des textiles est suspendu (dépose interdite au pied des containers, gardez les textiles chez vous). Les déchetteries seront bientôt ouvertes au public, sous certaines conditions, avec méthode d'accès spécifique. En cette période de crise, le standard est joignable uniquement de 9h à 12h, au 02.54.89.41.17.

Manifestations : La **Marche du 1^{er} mai**, organisée par le Comité des Fêtes, deviendra « La Marche du 14 juillet », si autorisation. La **Randonnée pédestre semi-nocturne dinatoire** des Sapeurs-Pompiers, initialement prévue le 16 mai, est reportée à une date ultérieure. Les dates du **Foot-rire**, du **Concert de « La Clique »** et de la **Fête de la musique** sont incertaines...

Soyez vigilants avec vos voisins en situation de fragilité.
Merci de de contacter la mairie en cas de détection de personne en grande difficulté.
Nous serons tous acteurs de la solidarité, mais nous essayerons de le faire dans les meilleures conditions sanitaires possibles.



OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE
VENDÔME ET DE LA PLATEFORME DE
DÉCHETS VERTS AUX PROFESSIONNELS
[COVID-19]

Réservé aux professionnels
UNIQUEMENT sur rendez-vous.
Aucun apport de particulier ne sera autorisé.
Les forces de police effectueront des contrôles pour vérifier les autorisations de déplacement.



REPRISE DE LA COLLECTE
DU VERRE
[COVID-19]

Les colonnes à verre sont à nouveau collectées !
Pour déposer vos emballages en verre vides dans une colonne, il suffit :
- de profiter d'un déplacement autorisé (achat de première nécessité, promenade...) pour le faire
- d'être muni de son attestation de déplacement dérogatoire, en précisant la mention « gestion des déchets ménagers »



Merci de ne rien déposer
à côté des colonnes



ARRÊTONS
LES
VIOLENCES

Coronavirus COVID-19

INFORMATIONS

VIOLENCES
CONJUGALES
OU INTRAFAMILIALES

17

En cas d'urgence, composer le 17 pour contacter la police ou la gendarmerie.

114

Pour demander de l'aide en urgence par SMS (période de confinement).

3919

Composer le 3919 pour recevoir de l'aide anonymement et gratuitement.



Violences familiales : face au danger, votre pharmacien est là.

3919

Numéro national d'écoute et d'orientation pour mettre fin au cycle des violences

INFORMATIONS



Coronavirus COVID-19

Sorties pour "s'aérer" ou pour faire de l'exercice physique :

- pas plus d'une heure, une fois par jour
- à moins de 1 km de chez soi
- pour pratiquer seul une activité sportive
- pour se promener avec les personnes avec lesquelles je suis confinée(e)
- pour sortir mon animal de compagnie

Brulage strictement interdit